

Le treize mai deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

**PRÉSENTS :** Mmes DANÈDE - DONADIEU - DUMAS - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - BURLIER - DEVAUTOUR - FONTAINE - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - ZIAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. MATHA à M. ISSARD  
M. BANIZETTE à Mme OLIVIER  
M. QUÉRY à Mme DUMAS  
M. TIFALLA à Mme DANÈDE

**ABSENTS :** M. DUMORTIER - Mme EL HARMOUCHI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme LAMAURE

Membres en exercice :	29
Présents :	23
Votants :	27
Date de convocation :	07/05/2024

## DÉLIBÉRATION 2024-05-17 - SUBVENTION ACCORDÉE EN NATURE À L'ASSOCIATION AAPEL

Monsieur le Maire rappelle que l'association AAPEL a pour but de venir en aide aux personnes âgées ou en difficulté pour différents petits travaux (ménage, entretien des espaces verts et petit bricolage). L'association ne possède pas, en interne, les compétences ni le matériel pour effectuer certains travaux de voirie sur son espace privé.

L'association AAPEL demande une aide exceptionnelle en nature pour la réfection de la peinture des emplacements de parking de l'association soit 24 places dont 2PMR (personne à mobilité réduite), dans l'objectif de compléter les travaux d'aménagement des locaux destinés à recevoir du public (actions de prévention, formation, événements familiaux...).

En effet, l'association réalise des permanences pour accueillir des personnes de + 65 ans connaissant des difficultés de santé, d'isolement social et /ou souffrant de troubles cognitifs afin de leur porter assistance, particulièrement en cas d'illectronisme.

Ces travaux, réalisés en régie par 2 agents sur une durée de 3H, représenteraient un coût de 129.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'ACCORDER** la subvention en nature à l'association AAPEL pour la réfection de la peinture de ses emplacements de parking,
- **DE PROGRAMMER** les travaux avec l'association AAPEL.

Les dépenses seront prévues au Budget 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre  
Pour extrait conforme,  
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 15 mai 2024  
Monsieur le Maire

AR Prefecture

016-211601661-20240513-2024\_05\_17-DE  
Reçu le 22/05/2024

